Avis public

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

RÈGLEMENT SUR LA CONVERSION DES IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ DIVISE (C-11)

DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR

Conformément au règlement ci-dessus, le conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire fixée au **lundi 22 juin 2009 à 19 h**, au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, étudiera la demande de dérogation à l'interdiction de conversion d'un immeuble en copropriété divise relative à l'immeuble suivant:

- **5598-5600, avenue Woodbury**

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande en faisant parvenir au secrétaire d'arrondissement les commentaires écrits qu'elle désire faire valoir, en remplissant et en signant le formulaire fourni par la Ville à cet effet. Ces commentaires doivent être reçus à la Division du greffe, 5160, boulevard Décarie, bureau 600, au plus tard le 25 mai 2009. Le formulaire est disponible dans les bureaux Accès Montréal.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises, division permis et inspections, au 514 872-5160.

DONNÉ À Montréal, le 13 mai 2009.

Geneviève Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement